



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 08515

Numéro SIREN : 489 723 858

Nom ou dénomination : KEN GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2017 sous le numéro de dépôt 24168

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-03-2017

N° DE DEPOT : 2017R024168

N° GESTION : 2006B08515

N° SIREN : 489723858

DENOMINATION : KEN GROUP

ADRESSE : 4 bis rue Saint Sauveur 75002 Paris

DATE D'ACTE : 30-12-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

KEN GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 931.532 euros
Siège social : 4-bis, rue Saint Sauveur – 75002 Paris
RCS Paris 489 723 858
(la « Société »)

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2016</p>
--

L'an deux mille seize,

le trente décembre,

à dix heures,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la Société sis 4 bis, rue Saint Sauveur – 75002 Paris sur convocation du Président conformément aux statuts de la Société (l'« **Assemblée Générale** »).

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par ZAK, en qualité de Président de la Société.

Monsieur Yannick SOUSSAN, Commissaire aux comptes, convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- les lettres de démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- les lettres d'acceptation des missions des nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- le rapport établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la réglementation en vigueur ainsi que par les statuts de la Société ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.


L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.



Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

connaissance prise du rapport établi par le Président et des lettres de démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société,

constate la démission, à compter de ce jour, de :

- **Monsieur Yannick SOUSSAN**,
né le 13 février 1968 à Caen,
domicilié au 22 rue Saint Pierre – 92200 Neuilly-sur-Seine,

de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur Philippe MURAT**,
né le 22 juillet 1962 à Paris,
domicilié au 3, rue Léon Wirtzler – 92330 Sceaux,

de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

décide, en conséquence de la résolution qui précède, de nommer en remplacement des Commissaires aux comptes démissionnaires, pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :
 - **EXELMANS AUDIT ET CONSEIL**, société d'exercice libérale à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros,
dont le siège social est sis 21, rue de Téhéran – 75008 Paris,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 482 026 739,
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :
 - **Monsieur Éric GUEDJ**,
né le 22 juin 1961 à Constantine (Algérie),
domicilié au 21, rue de Téhéran – 75008 Paris,

qui ont déclaré, chacun pour ce qui les concerne, par lettre séparée, accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à leur nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités


L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président ZAK Représentée par Monsieur Frank-Elie BENZAQUEN	
---	---